

DELIBERATION N° 83/19 : CESSION DE TERRAIN AU DISTRICT DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CENTRALE HYDRO-ELECTRIQUE  
AU PONT DE MEREVILLE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la demande faite par le District, en vue de la cession par la Commune d'une parcelle de terrain cadastrée section AC N° 20a, lieudit "Pâtis du Pont", d'une superficie de 275 m<sup>2</sup> qui lui est nécessaire pour la construction d'une micro-centrale hydro-électrique au Pont de Méréville.

Par lettre du 28 janvier 1983, Monsieur le Maire a donné son accord de principe pour cette vente, sous la double réserve qu'il n'y ait aucune perturbation sur le puits communal situé à proximité et que le Conseil Municipal émette un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer avec le District de l'Agglomération Nancéienne, la promesse de vente relative à la parcelle de terrain cadastrée section AC N° 20a, lieudit "Pâtis du Pont", moyennant une indemnité qui sera fixée par le Service des Domaines.
  
- précise que tous les frais résultant ou provoqués par cette vente seront à la charge de l'acquéreur.